



*Colloque 2 et 3 décembre 2022*

# Langue des Signes, grammaire et iconicité

## Université Bordeaux Montaigne

### Bulletin d'inscription :

Cochez : Madame  Monsieur   
Nom / prénom : ..... Email : .....@.....

Cochez :  Participerai au colloque Langue des Signes, grammaire et iconicité  
 Assisterai au spectacle du vendredi soir

### A compléter par votre organisme (pour les professionnels) :

Organisme : .....  
Adresse : .....  
Tél organisme : .....  
Contact courriel : .....  
N° Siret :

**Date et cachet de l'établissement**

### Tarifs :

	Cocher	Catégories	Avant le 30/09/22	Après le 1/10/22
<b>Colloque vendredi et samedi</b>	<input type="checkbox"/>	Etudiant, demandeur d'emploi	<b>40 €</b>	<b>40 €</b>
	<input type="checkbox"/>	Individuel	<b>80 €</b>	<b>120 €</b>
	<input type="checkbox"/>	Formation, entreprise	<b>150 €</b>	<b>200 €</b>
Restauration du vendredi midi	<input type="checkbox"/>			<b>20 €</b>
Restauration du samedi midi	<input type="checkbox"/>			<b>20 €</b>
Buffet et spectacle du vendredi soir	<input type="checkbox"/>			<b>60 €</b>
<b>TOTAL</b>				..... euros



Groupe  
de Recherche  
et d'Action  
Aquitain  
en Langue  
des Signes



Colloque 2 et 3 décembre 2022

# Langue des Signes, grammaire et iconicité

Université Bordeaux Montaigne

Votre inscription est à retourner accompagnée du règlement à

GRAALS

CESENS Nouvelle-Aquitaine

25 cours du général de Gaulle 33170 Gradignan

Ou par mail [graalsbordeaux@gmail.com](mailto:graalsbordeaux@gmail.com)

## Modalités de règlement :

Par chèque à l'ordre de : *Association GRAALS*

Par virement à l'ordre de GRAALS

IBAN : FR 76 1558 9335 4307 4776 2774 030

*Les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande complété et signé.*

## Adresse de facturation :

A moi-même

Mon organisme

**Pour toute demande complète (versement complet, émission de bon de commande, ordre de virement) un bulletin vous sera adressé pour confirmation dans la limite des places disponibles.**

*L'association GRAALS se réserve la possibilité en cas de force majeure de modifier les dates de la manifestation, comme son annulation. Les frais d'inscription seront alors remboursés déduction faite de 50 euros (frais administratifs). Les demandes d'annulation ne seront pas prises en compte à partir du 15 novembre 2022.*

Partenaires

